

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 50 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'Italie donne sur les causes de l'insuccès de la mission Vegezzi, à Rome, les détails suivants, dont nous lui laissons l'entière responsabilité :

« Nous croyons savoir que pendant leur deuxième séjour à Rome, les deux habiles négociateurs italiens, MM. Vegezzi et Maurizio, ont eu sous les yeux les preuves les plus convaincantes des efforts faits par le cabinet de Vienne pour faire échouer tout accord entre Rome et l'Italie, et que, dans leur rapport au conseil des ministres, ils ont fourni à ce sujet tous les éclaircissements désirables.

« C'est après une assez longue délibération que le conseil des ministres, autorisé par ces révélations à exposer, dans le manifeste qu'il devait publier, les intrigues de l'Autriche, s'est décidé à se borner à y faire une allusion, très-claire d'ailleurs. »

« A Palerme, le brigandage résiste à tous les efforts tentés par le préfet et le chef de la questure pour le réduire. Dernièrement les brigands ont arrêté en plein jour un agent des Messageries impériales, et ne l'ont relâché que quarante-huit heures après.

« La Correspondance de Rome, journal semi-officiel, dit que le départ de Mgr Meglia de Mexico aura pour conséquence naturelle le rappel de l'ambassadeur du Mexique à Rome.

Le pape est parti, de Rome, le 12 juillet à 6 heures, pour Castel-Gandolfo.

Le comte de Sartiges est parti, ce même jour, pour la France.

Les dernières dépêches de Londres constatent que les résultats du deuxième jour des élections, en Angleterre, sont encore favorables aux libéraux, qui ont remporté de nouvelles victoires.

La clôture du congrès espagnol aura lieu le 15 de ce mois. Elle sera suivie par les nominations aux postes diplomatiques les plus importants. Le congrès sera dissous au mois de septembre.

Les nouvelles de Constantinople du 28 racontent que le sultan avait eu une congestion cérébrale assez grave. Sa maladie a été tenue secrète et, pour mieux détourner les soupçons, Fuad-Pacha a donné une fête et un bal aux ambassadeurs. Ces précautions n'ont pas empêché les fonds de baisser à la Bourse de Constantinople. Dès le 27, un mieux sensible s'était manifesté dans l'état du sultan, qui a pu recevoir le vice-roi d'Égypte fuyant le choléra.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Le Pall Mall Gazette et la Gazette de Cologne ont presque simultanément annoncé qu'il était de nouveau question d'un congrès.

D'après la première de ces feuilles, le prince de Wittgenstein serait même arrivé à Paris porteur d'une lettre approbative de l'empereur Alexandre.

La nouvelle accueillie par le Pall Mall Gazette est absolument dénuée de fondement.

Le prince de Wittgenstein, qui est depuis plusieurs semaines à Paris, a été, il est vrai, reçu par l'Empereur, il y a un mois environ, en audience particulière et a eu l'honneur de lui remettre une lettre autographe de son souverain; mais cette lettre, loin d'avoir trait aux grandes combinaisons dont s'occupe la presse européenne, accompagnait simplement l'ordre de Saint-André que le prince de Wittgenstein était chargé de remettre à S. M. pour le Prince impérial.

On sait que cette distinction, la plus considérable qui puisse être accordée par l'empereur de Russie, confère de plein droit à celui qui en est l'objet les grands-croix de Saint-Stanislas, de Sainte-Anne, de l'Aigle-Blanc, et de Saint-Alexandre.

A cela se réduit l'audience accordée au prince de Wittgenstein.

Nous avons des raisons de croire à la parfaite exactitude de ce renseignement.

L'International, dit la France, renchérisant sur le Pall Mall, sur la Gazette de Cologne, et sur la Gazette de l'Allemagne du Nord, prétend que lord Russell serait maintenant favorable à un congrès, pourvu que les États-Unis consentent, de leur côté, à envoyer un représentant, et que le congrès ait lieu à Londres et non à Paris.

Les informations de l'International ne sont pas plus exactes que celles des autres journaux sus-mentionnés, et nous certifions de nouveau qu'il n'a été échangé, dans ces derniers temps, entre les grandes puissances de

l'Europe, aucune communication ayant trait à un congrès européen.

Un journal de Madrid assure que la Russie enverra à Cherbourg six vaisseaux qui se joindront aux escadres de France et d'Angleterre pour la grande fête maritime qui doit avoir lieu le 15 août.

Le Sénat espagnol, dans sa séance du 8, a adopté le projet de loi concernant la ratification des tarifs de douane convenus avec la France.

LE CHOLÉRA EN ÉGYPTÉ.

Nous lisons dans le Movimento de Gènes, du 9 :

« Les nouvelles du choléra sont toujours plus rassurantes. Des télégrammes arrivés hier soir d'Alexandrie signalent une diminution très-sensible de l'épidémie.

« A Smyrne, on n'a eu que deux cas au lazaret dans les arrivages d'Alexandrie, et on dit qu'il en est de même à Malte et à Constantinople. Les vapeurs de cette dernière ville parlent maintenant avec patente nette.

« On constate, au contraire, une grande recrudescence du fléau au Caire, ce qui prouve qu'il a pris une tout autre direction que celle de l'Europe. »

On écrit, en outre, de Southampton, le 10 juillet, au Daily News, du 11 :

« L'Ellora vient d'arriver, nous apportant la malle d'Australie qui manquait et 150 passagers. Ordre avait été reçu d'envoyer l'Ellora à la station de quarantaine de Ryde, s'il se trouvait quelque malade à bord, ce vaisseau

FRUSTRATION.

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

I. — UNE PROMENADE AUX EAUX DE BADEN.

Baden est le paradis sur la terre; un paradis où les démons ont reconquis leurs entrées, et que les anges fréquentent beaucoup moins qu'eux, il est vrai. Les paradis de ce monde sont souvent ainsi; heureusement, nous avons l'espoir de l'autre pour nous en dédommager.

A Baden, tout est enchantements: le pays d'abord, le plus poétique, le plus ravissant que l'on puisse rêver; les plaisirs de toutes sortes y abondent; la meilleure compagnie de l'Europe y passe à tour de rôle, à côté de la plus mauvaise. Le jeu est un attrait puissant pour les chevaliers d'industrie; ils ont leurs coudées franches, au milieu d'une société cosmopolite, qui n'exige pas l'exhibition des parchemins, encore moins celle des certificats de bonnes vie et mœurs; elle vous croit sur parole, si vous l'amusez, surtout. Par un accord tacite, par

une sorte de traité international, il est reçu que les connaissances des eaux ne comptent pas et que l'on ne peut plus se saluer quand on se rencontre ailleurs: c'est un terrain neutre où les hostilités cessent et où toutes les relations sont courtoises.

L'allée de Lichtental et les bords du torrent sont garnis de maisons délicieuses, les propriétaires s'en font, pendant l'été, un revenu considérable, et les louent aux riches étrangers qui s'établissent à Baden pour la saison. Parmi ces demeures, les plus agréables bordent le parc de la Maison de conversation; elles sont entourées de jardins; elles ont pour perspective le ruisseau et les ombrages rêveurs qui le couvrent. C'est jouir en même temps des splendeurs des salons et de celles de la nature. On voit passer sous les grands arbres de belles dames, en magnifiques toilettes se rendant aux réunions du soir, et les baigneurs malades cherchant les eaux bienfaites de la Trinckhall. C'est un va-et-vient continuel. Il se prolonge souvent fort tard, les jours de bal et de spectacle surtout. Le bruit de la musique arrive à l'oreille comme un écho lointain à travers la feuillée; on peut ainsi participer aux mouvements de la vie et rester isolé néanmoins. Pour certaines natures, c'est un grand attrait.

Un matin du mois de juillet 1835..., deux femmes étaient assises dans un salon en rotonde, attendant au plus élégant, au plus soigné de tous ces cottages. Des colonnettes très-légères séparaient les fenêtres percées tout autour du petit édifice, entièrement revêtu en dehors de vignes vierges, de jasmin, de glycines, de rosiers grimpants, relevés en guirlandes ou tombant au gré de leur caprice, pour former un épais rideau et garantir de la chaleur. Un air embaumé pénétrait de toutes parts, les insectes bourdonnaient, les oiseaux chantaient en voltigeant de branche en branche; c'était une de ces journées splendides où l'on se sent heureux de vivre, où la jeunesse a des aspirations plus vives et l'âge mûr des souvenirs plus doux, où les chagrins se calment par le bien-être; il semble qu'on ne puisse souffrir lorsque la nature rit autour de nous.

Une de ces deux femmes avait quarante-cinq ans à peu près. Elle avait été d'une beauté statuaire, dont les restes étaient encore remarquables. La régularité de ses traits ne le cédait qu'à l'éclat de son teint; sa taille élevée et bien prise lui donnait ce que l'on appelle un port de reine. Ses abondants cheveux blonds d'une nuance argentée, tombaient en grosses boucles sur son cou; ses yeux avaient une expres-

sion plus langoureuse qu'intelligente; elle ressemblait à une gravure de keepsake. Prétentieusement posée devant une des fenêtres, elle semblait attendre l'admiration à laquelle elle avait droit.

Malgré cette beauté, en dépit d'une toilette très-riche et très-verdoyante, cette femme manquait de charme et de distinction. Un je ne sais quoi indéfinissable laissait deviner une origine commune et une éducation vulgaire. Elle affectait des manières hautaines, et elle ne savait pas être grande dame; c'était un rôle appris, mal su et mal débité; elle manquait ses entrées et ses répliques comme une actrice de province. On était tenté de la reprendre et de lui dire :

— Vous vous trompez et vous ne nous trompez pas.

L'autre femme, au contraire, jeune fille de seize ans, rappelait ces châtelaines du moyen-âge, dont la tradition nous a conservé la grâce et la majesté. Aussi belle que sa mère au moins, elle avait pris les lignes pures de son visage, sa taille, ses cheveux, son teint, son regard, mais elle avait en quelque sorte transformé, illuminé tout cela. C'était une jeune nymphe, marchant comme sur des nuées, à la façon des déesses mythologiques. Son sourire et

venant d'Egypte, où sévit en ce moment le choléra.

» L'inspecteur de santé a cru néanmoins devoir prendre sur lui d'accorder à l'Ellora la libre pratique, quoique sur cinq décès qui ont eu lieu à son bord depuis le départ d'Alexandrie, deux aient été amenés par le choléra asiatique.

» 180 personnes mouraient chaque jour à Alexandrie au moment du départ de l'Ellora, et trois jours après la mortalité était de 480.

» L'épidémie va probablement faire des ravages de plus en plus terribles, dit-on, à cause du grand nombre de pauvres qui meurent littéralement de faim en ce moment. »

On lit dans la Patrie :

On nous assure qu'une commission spéciale doit être très-prochainement instituée au ministère des travaux publics en vue d'étudier tout ce qui concerne la participation de l'Etat à l'établissement des chemins de fer d'intérêt local.

C'est à cette commission que seraient soumises les demandes de subventions formées par les départements et les communes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, et c'est elle qui, dans chaque cas particulier, déterminerait, d'après les bases établies par la loi, en tenant compte des circonstances locales et des besoins réellement constatés, le chiffre de l'allocation budgétaire que réclame l'entreprise.

Le concours de cette commission, composée d'hommes spécialement versés dans la question permettra d'expédier avec toute la célérité désirable les affaires concernant les chemins de fer d'intérêt local.

Le Moniteur publie la loi suivante sur les chèques :

Art. 1^{er}. Le chèque est l'écrit qui, sous la forme d'un mandat de paiement, sert au tireur à effectuer le retrait, à son profit ou au profit d'un tiers, de tout ou partie de fonds portés au crédit de son compte chez le tiré, et disponibles.

Il est signé par le tireur et porte la date du jour où il est tiré.

Il ne peut être tiré qu'à vue.

Il peut être souscrit au porteur ou au profit d'une personne dénommée.

Il peut être souscrit à ordre et transmis même par voie d'endossement en blanc.

Art. 2. Le chèque ne peut être tiré que sur un tiers ayant provision préalable; il est payable à présentation.

Art. 3. Le chèque peut être tiré d'un lieu sur un autre ou sur la même place.

Art. 4. L'émission d'un chèque, même lorsqu'il est tiré d'un lieu sur un autre, ne constitue pas, par sa nature, un acte de commerce.

Toutefois les dispositions du Code de com-

merce relatives à la garantie solidaire du tireur et des endosseurs, au protêt et à l'exercice de l'action en garantie, en matière de lettres de change, sont applicables aux chèques.

Art. 5. Le porteur d'un chèque doit en réclamer le paiement dans le délai de cinq jours, y compris le jour de la date, si le chèque est tiré de la place sur laquelle il est payable, et dans le délai de huit jours, y compris le jour de la date, s'il est tiré d'un autre lieu.

Le porteur d'un chèque qui n'en réclame pas le paiement dans les délais ci-dessus perd son recours contre les endosseurs; il perd aussi son recours contre le tireur si la provision a péri par le fait du tiré, après lesdits délais.

Art. 6. Le tireur qui émet un chèque sans date ou qui le revêt d'une fausse date est passible d'une amende égale à 6 0/0 de la somme pour laquelle le chèque est tiré.

L'émission d'un chèque sans provision préalable est passible de la même amende, sans préjudice de l'application des lois pénales, s'il y a lieu.

Art. 7. Les chèques sont exempts de tout droit de timbre pendant dix ans à dater de la promulgation de la présente loi.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
de l'Écho Saumurois.

Paris, 11 juillet 1865.

Mon cher Directeur,

Paris n'est plus dans Paris; il faudra bientôt le chercher partout, sauf sur les boulevards, que tout le monde déserte pour aller chercher, sous les verts ombrages des stations thermales ou sur les rivages océaniques, un refuge contre les rigueurs torrides du soleil.

Les bains froids regorgent de baigneurs. En revanche les théâtres sont abandonnés, et Nestor Roqueplan cite une de nos scènes qui a fait quarante-sept francs de recette un jour de la semaine dernière. Dès le lendemain de la clôture du Corps-Législatif, la plupart des députés s'empressaient de quitter Paris et de reprendre le chemin de fer, pour retourner, l'un à ses champs, l'autre à son usine, et un troisième aux eaux.

C'est le 22 de ce mois que le soleil entrera dans le signe du Lion et que commencera la canicule. Mais il n'est pas probable que nous ayons beaucoup de journées plus chaudes que celle du 6 juillet, où l'échelle thermométrique a mesuré, à l'ombre, 55 degrés. L'air était tellement chaud qu'il semblait s'échapper de la bouche d'un calorifère. La nuit suivante, un orage effroyable a éclaté sur Paris, et au milieu des rafales du vent, des éclairs et du tonnerre, une pluie diluvienne a inondé la capitale et ses environs.

L'Algérie est fort à la mode depuis le voyage de l'Empereur. L'arrivée d'Abd-el-Kader à Paris ne pouvait être plus opportune. Samedi

soir, l'ex-émir est arrivé par le train express venant de Lyon.

Dès le lendemain de son arrivée, l'Empereur a reçu l'émir en audience particulière. Sa Majesté, qui recherche toutes les occasions de s'entretenir sur l'Algérie, a eu une longue conversation avec son éminent interlocuteur.

Le jeudi précédent, les officiers arabes et français du bataillon de tirailleurs indigènes, en garnison à Paris, avaient eu l'honneur de dîner au palais des Tuileries.

Par une attention gracieuse de l'Empereur, les officiers indigènes ont trouvé sur la table impériale un plat de leur mets national, le couscoussou, que trois de leurs cuisiniers étaient venus confectionner dans la journée au palais.

Je vous ai annoncé, il y a huit jours, le numéro qui a gagné le gros lot au tirage de l'Emprunt mexicain. Le nom de l'heureux gagnant n'a pas tardé à être connu. C'est un M. Gigre, ancien courtier de commerce, modeste propriétaire à Meudon. L'un des lots de 100,000 fr. est échu à M. Papat, cocher à Paris, rue du Champ-de-Mars; l'un des quatre lots de 50,000 fr., à M. Combarieu, employé d'octroi à la Villette.

On assure, d'un autre côté, que l'autre gagnant des lots de 100,000 fr. serait M. Dolfus, chimiste distingué, frère de l'agent de change de Paris et gendre de M. Haussmann.

Ainsi, les voilà répartis, ces lots qui ont allumé tant de convoitises; pour quelques heureux privilégiés, combien de déceptions n'ont-ils pas, hélas! fait naître.

Cette soif de jouissance, cet amour immodéré de l'argent, qui distingue si éminemment notre époque, a assuré le succès de l'Emprunt mexicain. Tout le monde a été séduit par la perspective du lot de 500,000 fr., et chacun a bâti, sur cette perspective, des châteaux en Espagne. A ces préoccupations utilitaires se rattache indirectement la véhémence philippique prononcée par M. Dupin, dans la fameuse séance du Sénat, dans les circonstances suivantes :

Un médecin de Rethel, M. Jules Mongy, demandait récemment par pétition au Sénat qu'on retirât à certains établissements l'autorisation en vertu de laquelle ils fonctionnent. L'honorable M. de Goulhot de Saint-Germain, dans un rapport qui restera, a déclaré que cette demande lui paraissait inadmissible, mais qu'il était peut-être utile « de diminuer l'intensité de la prostitution par l'adoption de mesures d'ordre et de police. »

M. le procureur-général Dupin s'est levé pour combattre les conclusions du rapport, et il a flagellé, pendant une heure, avec une verve toute gauloise, les travers de notre siècle, l'exagération du luxe et la légèreté des mœurs contemporaines. On s'arrache depuis quelques jours le petit discours qui a été im-

primé sous ce titre : *Opinion de M. Dupin sur le luxe effréné des femmes à notre époque.*

J'en extrais quelques passages :

« La police, je le pense, fait son devoir, et elle a fort à faire de haut en bas (hilarité); car on parle des basses classes, mais on ne parle pas assez des hautes régions, qui sont plus difficiles à atteindre, et qui ne sont pas cependant les plus difficiles à apercevoir. (Très-bien! très-bien!)

» On parle de courtisanes qui s'étalent dans les lieux publics. Oui, telle sera dans un équipage brillant, capable d'attirer les regards. Que fait la grande société? Elle ne garde, elle prend modèle, et ce sont ces demoiselles qui donnent les modes aux dames du monde; ce sont elles qu'on copie; voilà l'exemple que donne la haute société.

Plusieurs voix : C'est vrai! c'est vrai!

» N'est-ce pas une cause évidente de corruption que l'exagération du luxe, que l'excès des toilettes qui jette tout le monde hors de ses voies? Les plus grandes situations s'en effrayent, et, à chaque hiver, à chaque saison, la révélation éclate sur des mémoires de modes que les fortunes les plus considérables suffisent à peine à éteindre et qui tombent quelquefois en atermoiements et en liquidation.

» Il s'est formé des sociétés de tempérance; pour moi, je voudrais qu'on fit une société de mères de famille qui, sans cesser de se mettre et de se présenter avec décence et même avec le luxe qui convient à leur fortune et à leur état, donneraient l'exemple de retrancher impitoyablement le superflu, et viendraient par là au soulagement des autres classes qui, de proche en proche et par imitation, veulent toujours atteindre un sommet auquel il ne leur est pas donné de parvenir. (Très-bien! très-bien!)

Tous les hommes sensés, tous les pères de famille applaudiront à ces vertes paroles; les jeunes gens commencent à y souscrire aussi, s'il faut prendre au sérieux la nouvelle donnée par un journal de Marseille, d'une grève des célibataires. Six mille jeunes hommes, de 20 à 40 ans, dit cette feuille, se sont réunis dans les terrains vagues de la Belle-de-Mai, et là, la main dans la main, ont juré de ne plus songer au mariage jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'au moment où un changement radical s'opérerait dans les mœurs de nos demoiselles.

Plus de toilettes tapageuses et ruineuses, plus de coquetteries, plus de désirs de grandes dames, plus d'oisiveté coûteuse, le retour aux mœurs simples et primitives, à la vie de vraies mères de famille et d'épouses modestes, telles sont les conditions posées par la grève des célibataires.

Pour les articles non signés : P. GODET.

sa physionomie révélaient un esprit aussi fin que brillant; cet esprit n'excluait ni la candeur de son âge, ni la douceur de son caractère. Elle éblouissait d'abord, elle plaisait ensuite, on ne pouvait s'empêcher de l'aimer lorsqu'on la connaissait mieux.

— Arabelle, mon amour, lui dit sa mère qui parcourait un journal, milord votre frère a prononcé un discours qui fait sensation à la Chambre. Voici trois colonnes du Times sur ses mérites et ses vertus.

— Ah! tant mieux, répliqua lady Arabelle, avec un accent pénétré.

— Tant mieux! que vous importent, je vous prie, les triomphes d'un homme qui vous renie et qui vous persécute?

— Moi, ma mère?

— Vous ou moi, n'est-ce pas la même chose? N'êtes-vous pas ma fille après tout?

— Certes, ma bonne mère, je suis votre fille et je serais bien malheureuse de ne pas l'être; pourtant Norby est mon frère et je ne puis avoir pour lui les mêmes sentiments que vous, puisqu'il ne vous appartient maintenant par aucun lien de parenté.

— Vous croyez que le marquis vous aime, Arabelle?

— S'il ne m'aime pas, il manque à son devoir, il désobéit à mon père, je ne dois pas l'imiter.

— Ma pauvre enfant, vous ne voulez rien voir, vous vivez dans le pays des chimères, vous jugez les autres d'après vous, et vous croyez en eux comme en vous-même. Je ne saurais trop vous le répéter, jamais l'orgueilleuse famille du marquis d'Erlington ne pardonnera à sa mémoire, jamais elle ne pardonnera à Sarah Dawson, fille d'un brasseur de la Cité, d'être devenue marquise d'Erlington, et d'avoir su conserver son rang, malgré les efforts qu'on a faits pour le lui faire perdre. Jamais lady Arabelle Norby ne sera formellement reconnue comme fille légitime du noble marquis défunt, et surtout comme sœur du noble marquis vivant. Nous aurons à lutter jusqu'à la fin, et l'on ne négligera rien pour nous abattre.

— Nous avons nos droits, ma mère; ils ont été scrupuleusement respectés. Votre douaire vous est payé sans qu'on en détourne un penny; la riche dot que m'a laissée mon père m'a été remise, avec une augmentation notablement généreuse; chaque fois que je m'adresse à Norby pour en obtenir la moindre chose, il me répond bien vite et s'empresse de me satisfaire? Que voulez-vous de plus?

— Ce que je veux de plus? Ma place et la vôtre au

château d'Erlington, aux réunions de famille, apparemment? Je veux être reçue et traitée comme la veuve d'un pair d'Angleterre, et non pas comme la fille de Daniel Dawson, le brasseur. Je ne veux pas qu'on me reproche éternellement les quelques gouttes de sang roturier que j'ai introduit dans vos veines. Ce n'est pas votre faute, après tout, et je désirerais savoir si, parmi les plus fières duchesses, il en est une qui soit plus belle et plus digne que vous de figurer au sacre avec une couronne sur la tête.

Arabelle ne répondit pas; elle continua de mettre au net une vue de la vallée de la Mûrg qu'elle avait dessinée la veille.

— Que faisons-nous aujourd'hui? reprit lady Erlington.

— Ce que vous voudrez, ma mère.

— Le comte de Courville ne doit-il pas venir nous chercher à midi, pour aller à la Favorite?

— Je crois que oui, ma mère.

— Arabelle, comment trouvez-vous le comte de Courville?

— C'est un gentilhomme fort distingué, de beaucoup d'esprit et d'une tenue irréprochable.

— Et comme il est beau! comme il est élégant!

comme il monte à cheval, comme il est adroit à tous les exercices!

— Même à celui du jeu!

— Pour ceci, mon enfant, vous prenez un ton que je ne puis souffrir. Le comte aime le jeu sans doute, mais c'est le meilleur joueur du monde: il perd en vrai grand seigneur, et personne que je sache n'a suspecté sa loyauté.

— Je n'ai pas songé à l'accuser, ma mère, j'ai seulement voulu dire qu'il était joueur, il ne s'en cache pas.

— Est-ce qu'on s'en cache à Baden! Pour moi, M. de Courville me fait l'effet d'un héros de roman. Il a eu mille aventures, il est d'une bravoure chevaleresque, il est adoré des femmes, et les hommes reconnaissent sa supériorité. Il est jeune, il est riche, d'une grande naissance, et, bien qu'il ne soit pas Anglais, cela ferait à mon sens un excellent mari pour vous. N'est-ce pas votre opinion?

— Il faudrait d'abord qu'il eût envie de m'épouser, ma mère, et ceci ne me paraît pas certain.

— Comment! il ne nous quitte pas, il vient ici tous les jours?

— Oui, mais pour laquelle de nous y vient-il? ...

— Pour vous sans doute, indubitablement; il se-

Nouvelles Diverses.

M. Duruy s'occupe, dit-on, d'une façon spéciale de l'organisation de l'instruction arabe.

— Si nous sommes bien informés, il s'élabore en ce moment un projet ayant pour but de supprimer le baccalauréat ès-sciences restreint pour la partie mathématique et spéciale aux aspirants au doctorat en médecine. Par le même projet serait institué un baccalauréat ès-sciences physiques, dont l'examen aurait pour programme le programme de l'enseignement scientifique des classes d'humanités des lycées et dont le diplôme ne serait délivré qu'à des candidats ayant obtenu préalablement le grade de bachelier ès-lettres.

— Plusieurs étudiants en médecine ont quitté le quartier latin pour se rendre en Egypte, afin d'y soigner les cholériques.

Le gouvernement égyptien fait, dit-on, d'assez belles offres à ceux qui veulent s'embarquer.

— D'après une brochure intitulée : *Les Colonies françaises*, par M. Jules Duval, nos possessions hors d'Europe se composent actuellement des territoires suivants :

Algérie, avec une populat. de 3,000,000 hab.	
Sénégal et dépendances.	115,000 —
Réunion.	185,000 —
Mayotte et dépendances.	55,000 —
Autres établissements d'Afrique (Abyssinie, Grand-Bassam, Porto-Novo, Gabon, Obokh, Ed. Desset, Adulis).	20,000 —
Martinique.	156,000 —
Guadeloupe et dépendances.	158,000 —
Guyane.	20,000 —
Saint-Pierre et Miquelon.	3,000 —
Etablissements français de l'Indoustan (Pondichery, Chandernagor, Karikal, Mahé, Yanou).	225,000 —
Cochinchine française.	1,200,000 —
Océanie française (Nouvelle-Calédonie, Marquises, protectorat des îles Taïti, Toubouai, Touamotou et Mangaréva).	100,000 —
	5,175,000 hab.

Ainsi, la France compte environ 5 millions d'habitants dans ses colonies; c'est à peu près le chiffre des colonies de l'Espagne. La population coloniale de l'Angleterre s'élève à 200 millions. Les Pays-Bas ont 17 millions et demi d'habitants dans leurs territoires d'outre-mer. Les autres puissances européennes qui possèdent des colonies sont : le Portugal, avec 3 millions d'âmes de population coloniale, et le Danemark, avec 120,000

Chronique Locale.

LES DÉMOLITIONS DE L'ANCIEN HÔTEL-DIEU.
II. — Suite (1).

L'idée d'un *hôpital général* au dix-septième siècle n'a rien qui puisse surprendre le philanthrope du dix-neuvième. Le temps de Louis XIV fut une époque d'enfance, d'essor même pour la plupart de nos institutions modernes. Si la personnalité du *grand roi* les recouvre dans l'histoire, elle n'en efface pourtant pas le germe aux yeux de quiconque veut l'observer.

Il faut même rendre ce témoignage au *mônarque absolu* (car c'est le rayon le plus éclatant de son auréole de grandeur), il sut, malgré son époque et son éducation, discerner la valeur individuelle chez le noble comme chez le roturier. S'il appela l'un près de lui, il y éleva et en approcha l'autre et les mit ensemble, côte à côte, à l'œuvre de l'Etat.

Ainsi parut Colbert : avec lui, le génie bienfaisant et commercial ouvrit à la France et à notre pays en particulier, des voies nouvelles de prospérité.

Sous l'administration de ce ministre devait se relever, se transformer l'existence de Saumur.

Cette ville, comme je l'ai dit aux chroniques du château, avait perdu avec du Plessis-Mornay son importance stratégique; le développement du commerce et de l'agriculture allait fixer désormais, sur l'ancien camp des Carlovingiens, l'attention de Louis XIV et de Colbert et les déterminer à fonder sur les ruines et sur les bases de divers établissements de bienfaisance, un *hôpital général* où non-seulement les gens du pays, mais encore les voyageurs trouveraient un asile pour soigner la maladie ou l'infirmité passagère qui pouvait les contraindre à s'arrêter au milieu de leur voyage, éloignés de leurs parents, de leurs amis.

Un rapport contemporain montre que tel fut l'esprit généreux qui présida à cet établissement :

« Saumur, dit-on, est un lieu de passage » très-important pour les voyageurs qui se rendent en Guyenne, en Poitou, en Anjou : » cette ville est traversée par deux rivières sur lesquelles elle a de beaux ponts, etc., etc. »

Reprenant donc par ces considérations l'œuvre énoncée par Louis XIII en ses *lettres-patentes* précitées, Louis XIV autorisa les 3 et 17 février 1679, la création d'un *Hôpital-Général* à l'Hôtel-Dieu.

Cet *Hôtel-Dieu*, construit sous le règne de son père, se composait principalement du bâtiment démasqué naguère par la démolition de la chapelle; l'architecture de ce corps de logis accuse son âge. Il est encore affecté en partie, à cette heure, au logement des femmes malades.

(1) Voir l'Echo du 22 juin.

En 1677, ledit *Hôtel-Dieu* était desservi par les religieuses Augustines qui y furent établies le 16 juillet de la même année.

En vue d'accomplir son projet d'ensemble, Louis XIV prescrivit et autorisa la destruction des bâtiments de la maladrerie du Pont-Fou-chard pour *construire audit Hôtel-Dieu un dortoir et un réfectoire pour les religieuses, éloignés des salles de malades, et des chambres qu'elles occupent, en faire une seconde salle de femmes au lieu des deux autres au-dessous fort incommodes.*

Ainsi s'élevèrent l'un après l'autre ces bâtiments divers qui commencent à disparaître et qui ont existé jusqu'à nous sous le nom de *Salle Saint-Augustin* et ses annexes.

La chapelle vint encore plus tard en augmenter l'importance, ainsi que nous le dirons dans la suite. PAUL RATOUIS.

Par décret impérial en date du 12 juillet, la session des conseils généraux s'ouvrira le 21 août prochain et sera close le 4 septembre, au plus tard.

La belle ménagerie de passage en notre ville, dirigée par M. Schmidt, vient de faire une perte *douloureuse*. Son magnifique éléphant est venu mourir à Saumur. Cet accident a empêché l'ouverture de la ménagerie d'avoir lieu pour le jour annoncé. Elle a été remise à aujourd'hui.

On annonce qu'il doit être procédé très-prochainement, en exécution de la dernière loi sur la pêche fluviale, à une reconnaissance générale de tous les barrages sur lesquels il pourra être nécessaire d'établir des échelles pour faciliter la remonte du poisson.

Cette mesure, qui est déjà appliquée depuis longtemps sur les principaux cours d'eau d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, où elle a donné d'excellents résultats, favorisera beaucoup le repeuplement des rivières dans notre pays.

Aussitôt que l'enquête dont nous avons parlé plus haut sera terminée, les propriétaires des barrages qui réclament l'établissement d'échelles à poisson seront mis en demeure d'exécuter des ouvrages dans des détails déterminés.

On lit dans la *Charente-Inférieure* :

« Le cirque de MM. Bourgeois, écuyers, dont la tente est assise sur la place d'Armes de La Rochelle, a été, dans la soirée de jeudi, le théâtre d'un événement qui pouvait avoir les plus graves conséquences.

» Vers dix heures du soir et pendant la représentation qui avait attiré un public nombreux, une raffale soudaine agita violemment la toile qui abrite l'hippodrome, et qui s'affaissa sur un cercle de lampes alimentées par de l'huile de pétrole.

» Elle prit feu. A l'instant même, les artis-

tes, agiles autant que courageux, grimperent au mât et comprimèrent la flamme, non pas sans en ressentir les atteintes. Ces braves gens furent plus ou moins brûlés, mais ils conjurèrent le danger.

» Le risque le plus sérieux n'était pas dans le développement de l'incendie, mais dans le désordre qui se manifesta immédiatement, dans la panique qui s'empara des spectateurs, empressés de fuir, et doublant le péril par leur empressement irréfléchi. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Londres, 14 juillet. — Des troubles sérieux ont encore eu lieu à Belfast à l'occasion des élections. L'intervention de la troupe a seule empêché des conflits. La police a été chassée et le gaz n'a pas pu être allumé dans les rues.

Des troubles ont eu lieu à Chippenham (comté de Cambridge). Le bruit court que la ville a été mise en feu et que des troupes y ont été expédiées de Windsor.

Des troubles à l'occasion des élections ont également eu lieu dans plusieurs autres localités.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Depuis la liquidation, malgré des tentatives de hausse plus ou moins heureuses, les offres ont fini par entraîner encore la plupart des valeurs. Parmi celles qui ont résisté, nous sommes heureux de signaler d'abord la rente, qui est assurément la valeur sur laquelle les acheteurs ont le moins de devoirs à redouter. Au-dessous de 67 fr., le comptant recherche le 5 0/0 et l'achète avec un empressement véritable; il n'est pas douteux que ce cours ne devienne, avant peu, la limite qui opposera aux vendeurs une barrière insurmontable.

La semaine a été assez agitée. Le Crédit mobilier; sur lequel un coupon de 25 fr. a été détaché le 7 juillet, est tombé à 650, et a repris à 660. Le Mobilier espagnol a fléchi à 425, et s'est relevé à 432-50.

Le marché des chemins de fer est resté généralement assez ferme. On a détaché 42 fr. de coupon sur le Nord, qui reste à 1,050, ce qui équivaut à ses cours précédents. Le Lyon reste assez bien tenu à 842-50. Les affaires sont presque nulles sur les autres chemins.

Le crédit des valeurs étrangères sur notre marché financier ne se relève pas. Le Séville-Cadix s'est un peu raffermi. Il se traite copramment aujourd'hui à 90 fr. Le Saragosse est à 500 fr., ex-coupon de 15 fr.

Les obligations de chemins de fer sont assez fermes. On recherche, à cause de leur bon marché, les obligations du chemin de fer de Savone, qui jouissent de la garantie du gouvernement italien. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

rait impossible qu'il vint pour moi, à mon âge! Al-lons donc!

— Ma mère, vous êtes belle, vous êtes riche, vous êtes veuve et vous êtes lady Erlington.

— Ma fille, vous êtes belle, vous êtes riche, vous êtes jeune et vous êtes lady Norby.

Lady Arabelle rougit et ne répliqua pas. Les jeunes filles ont des mystères de cœur qu'elles n'éclaircissent point et qu'elles seules peuvent comprendre.

La marquise n'était pas femme à se contenter d'une réponse évasive, les nuances lui échappaient, elle poursuivait son but et sa solution avec une persévérance désolante. Elle revint à la charge, et voulut absolument décider sa fille à ce qu'elle appelait *prendre un parti vis-à-vis* de son adorateur.

— Mon frère ne me verrait pas avec plaisir épouser un étranger, je le sais, répliqua-t-elle enfin.

— Qu'importe encore une fois, si vous l'aimez, et vous l'aimez, n'est-ce pas? Comment ne l'aimeriez-vous pas?

— Il est onze heures, ma chère maman, interrompit vivement Arabelle, hâtons-nous de déjeuner, autrement nous nous ferions attendre. Nous reprendrons cette conversation plus tard, j'y songerai.

Lady Erlington dut se contenter de cette réponse;

elle n'y vit qu'une réticence de timidité, et resta convaincue du sentiment fort tendre de sa fille pour le beau Français. Ce mariage lui convenait, justement parce qu'il ne la fixait pas en Angleterre, où elle ne se trouvait pas à sa place. Sur le continent, son titre de marquise, très-officiel, lui assurait un accueil distingué partout où elle se présenterait. On ne s'informerait pas des antécédents et on ne se soucierait guère que le vieux lord Erlington eût épousé la fille de son brasseur, pourvu que le mariage fut réel.

La beauté d'Arabelle, ses cinquante mille livres sterling de dot, devaient lui assurer un mariage brillant. Le comte de Courville lui convenait à merveille, il réunissait tous les avantages, il montrait une déférence, un respect à la marquise, dont elle était enchantée et qui doublerait son mérite à ses yeux.

Lady Arabelle connaissait parfaitement sa mère; son jugement droit et son esprit hors ligne ne lui dissimulaient aucun de ses travers. Elle devait se conduire elle-même, elle le savait, et cette certitude la rendait plus circonspecte dans ses actions, dont elle se sentait responsable. Elle aimait lady Erlington avec une tendresse plus vive, parce qu'elle

était seule à l'aimer. En épousant un pair du royaume, elle avait rompu avec ses parents et ses amis de la Cité, son père et sa mère, qu'elle avait continué à voir, étaient morts presque aussitôt; la famille et la société de son mari ne l'avaient jamais franchement adoptée, et, quand elle l'eut perdu, il ne lui resta que sa fille.

Arabelle, élevée par une gouvernante du plus haut mérite, avait reçu de la Providence une de ces natures exceptionnelles qui se forment presque sans culture et chez lesquelles l'esprit se trouve au niveau du cœur. Entourée de soins éclairés, elle devint une des personnes remarquables de l'aristocratie anglaise, où il y en a tant de remarquables. Malheureusement pour elle ses perfections menaçaient de rester enfouies dans l'obscurité à cause de sa position particulière. Elle n'allait pas dans le monde à Londres; son frère et sa belle-sœur l'avaient engagée à venir à Erlington, mais comme l'invitation ne comprenait pas sa mère, elle l'avait refusée et d'une façon péremptoire; on ne la renouvèla plus.

La marquise vint chercher de la distraction à Baden; elle y fut accueillie avec empressement: sa beauté, celle de sa fille, le grand train qu'elles menaient, attiraient après elles les coureurs de dot.

Le comte de Courville ne pouvait être rangé parmi ceux-là; sa fortune, sa position dans le monde, ses alliances avec les plus illustres maisons de nos provinces du Midi, lui faisaient une situation fort au-dessus des aventuriers qu'attirent les héritières, comme les bougies attirent les papillons. Il fut présenté à ces dames par un de ses amis, fils d'un ancien pair de France, et devint bientôt leur commensal assidu.

(La suite au prochain numéro.)

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens au surnumérariat des postes auront lieu le 10 août prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens, devront se présenter sans délai devant le directeur chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Etude de M^e DURAND, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

OU A LOUER

Meublée ou non meublée, LA JOLIE

HABITATION DE LA CONTERIE

Située commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), à 25 minutes d'un express, à 6 heures de Paris.

Pelouses, vignes, prairies, pièce d'eau, bosquets, fruits de toutes espèces, contenance 6 hectares.

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M^e DURAND, notaire.

Etude de M^e J.-B. GUÉRIN, notaire à Longué.

A VENDRE

Par le ministère de M^e GUÉRIN, notaire à Longué, qui en fera l'adjudication en son étude le dimanche 30 juillet 1865, à l'heure de midi,

LA PROPRIÉTÉ

DU PETIT-PUY

Composée d'une très-jolie maison de campagne, de beaux bâtiments de servitudes et de douze hectares de terres en culture, vignes et bois-taillis; le tout situé en la commune des Tuffeaux, sur les bords de la Loire, et à six kilomètres de Saumur.

Cette propriété domine le val de la Loire et offre un point de vue magnifique.

Mise à prix... 18,000 fr.

Une seule enchère adjudgera.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e GUÉRIN, notaire à Longué. (311)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A CÉDER DE SUITE,

UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BONNE MACHINE A BATTRE

En fonte (de Passedoit),

Pour 2 ou 4 chevaux, suivant la force, prête à marcher.

Prix : 400 fr.

S'adresser à la ferme de Louzay, commune de Thizay, sur la route même de Saumur à Chinon. (314)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (253)

ON DEMANDE UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

Plus de Presses à Copier,

Plus de Tampons pour les Griffes et les Cachets!!!

UN NOUVEAU PROCÉDÉ CHIMIQUE LES REMPLACE AVEC AVANTAGE.

1^{re} Médaille à l'Exposition universelle de Londres, 1862.

Il est indispensable pour les **Duplicata** et la **Correspondance**. Il est inappréciable en **Voyage** pour faire son **Courrier PRESSE**, et en avoir immédiatement une ou plusieurs copies, jusqu'à 10, et rien qu'en écrivant la lettre; il est plus expéditif que tous les systèmes connus, et beaucoup moins coûteux.

PRIX : 1 fr., et système complet avec le copie de lettres, 5 fr.

Breveté en France et à l'Étranger. — Toutes contrefaçons seront poursuivies.

Seul dépositaire privilégié, à Saumur, M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVIL,

Du même Auteur.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU;

DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8° de 1,000 pages; Prix : 10 fr. pour Paris; 11 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal,

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 JUILLET.			BOURSE DU 14 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 55	» 10	» »	67 85	» 30	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96 75	» 25	» »	97	» 25	» »
Obligations du Trésor.	» »	» »	» »	453 75	» »	» »
Banque de France.	3600	» »	» »	3600	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	» »	» »	» »	1252 50	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	625	» »	» »	612 50	» »	12 50
Crédit Agricole.	632 50	» »	7 50	» »	» »	» »
Crédit industriel.	697 50	» »	2 50	695	» »	2 50
Crédit Mobilier.	690	» »	» »	740	50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	960	» »	2 50	910	10	» »
Orléans (estampillé).	833 75	2 50	» »	837 50	3 75	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1037 50	» »	2 50	1038 75	1 25	» »
Est.	518 75	1 25	» »	518 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	847 50	1 25	» »	855	7 50	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	557 50	» »	2 50	557 50	» »	» »
Ouest.	540	1 25	» »	537 50	» »	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1670	5	» »	1690	20	» »
Canal de Suez.	437 50	7 50	» »	436 25	» »	1 25
Transatlantiques.	508 75	» »	3 75	512 50	3 75	» »
Emprunt italien 5 0/0.	64 70	» »	20	65	» 30	» »
Autrichiens.	417 50	» »	2 50	417 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	480	» »	5	487 50	7 50	» »
Victor-Emmanuel.	282 50	13 75	» »	283 75	1 25	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	211	» »	4	223 75	12 75	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	451 25	3 75	» »	470	18 75	» »
Saragosse.	315	» »	» »	325	10	» »
Séville-Xérés-Séville.	85	» »	» »	85	» »	» »
Portugais.	185	5	» »	185	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	»	»	»	310	»	»	»
Orléans.	300 50	»	»	»	301	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	299 50	»	»	»	299 25	»	»	»
Ouest.	296 75	»	»	»	297 50	»	»	»
Midi.	298 25	»	»	»	297 25	»	»	»
Est.	299 50	»	»	»	300	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.